



Décomptes de charges

Par Aidezmoi

Bonjour,

J'aimerais avoir votre aide concernant mon décomptes de charges.

Je l'ai réceptionné début juillet et j'ai eu la surprise de leur devoir 616?.

Étant seule avec mon fils et sans emplois depuis peu, je ne peut pas les payer d'un coup je leur et donc demandé d'échelonne le paiement. Ils m'ont accordé un paiement en 3x seulement ce qui fait un totale de 205? par moi en plus de mon loyer à 870? ce qui est très élevée pour moi.

J'aimerais savoir sous quel délais je dois réglé la totalité de la sommes ? Puis-je échelonné le paiement sur l'année jusqu'au prochaine décomptes ?

Et qu'est ce que je risque si je ne paie pas en trois fois ?

D'avance merci pour votre aide.

Par isernon

bonjour,

s'agit-il de charges locatives ou de charges de copropriété ?

un créancier n'est jamais obligé d'accorder un échéancier de paiement à son débiteur.

Salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

La somme est immédiatement exigible. Le bailleur préférera sans doute un étalement plus long qu'un impayé, mais ce n'est pas un droit.

Vous pouvez commencer par contester la somme (et donc gagner un peu de temps, mais sans garantie pour le moment)

Est-ce que le décompte est détaillé par catégorie de charges ?

Est-ce que vous avez demandé à consulter les factures correspondantes ?

Avez-vous vérifié que toutes les sommes sont des charges locatives ?

Commencez par demander à consulter tous les justificatifs par courrier RAR.

Si tout est correct, vous n'avez pas d'autre choix que de payer.

Ensuite si des sommes paraissent inexactes, il faudra les contester avec à nouveau un courrier RAR.

Vous pourrez ensuite saisir la commission de conciliation, puis le tribunal si besoin.

Autre mauvaise nouvelle : les provisions mensuelles seront recalculées en divisant par 12 le montant des dépenses réelles de l'année passée. Elles vont donc augmenter de 50 euros chaque mois, sauf si vous identifiez une dépense exceptionnelle (fuite d'eau ?)

Il est aussi possible que le bailleur ait sous évalué au départ la provision pour ne pas faire fuir les locataires...

Par yapasdequoi

Ce message est dans la rubrique "location".
Confirmez que vous êtes locataire.

Par Aidezmoi

Il s'agit de charges locatives.

Je n'ai reçu seulement que mon décompte de charges avec le montant pour l'eau froid, le montant pour l'eau chaude ainsi que le montant pour le chauffage.

Ils m'ont également augmenté mes provisions sur charges effectivement mais je n'ai aucun soucis là dessus.

Le seul problème c'est le montant à payer en 3x + mon loyer et mes charges qui ont augmenté je m'en sors pas.

Par yapasdequoi

Vous pouvez demander à consulter les factures des fournisseurs et aussi vérifier les relevés des compteurs.

Ensuite, soit diminuer considérablement votre consommation, soit déménager.